

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
VENDREDI 24 JANVIER 2020**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, tenue le vendredi 24 janvier 2020, à 8 h 30, au bureau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu situé au 255, boulevard Laurier, McMasterville, Québec, J3G 0B7.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Martin Dulac, Municipalité de McMasterville, délégué, président  
Madame Louise Allie, Ville de Beloeil, déléguée suppléante  
Madame Vicky Langevin, Ville de Saint-Amable, déléguée  
Monsieur Diane Demers, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, déléguée  
Monsieur Gilles Lamoureux, Municipalité de Verchères, délégué suppléant  
Madame Marilyn Nadeau, Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, déléguée  
Monsieur André Lemay, Ville de Sainte-Julie, délégué suppléant  
Monsieur Normand Varin, Ville de Sainte-Julie, délégué  
Madame Brigitte Minier, Ville de Mont-Saint-Hilaire, déléguée  
Madame Maud Allaire, Ville de Contrecoeur, déléguée  
Monsieur Louis Côté, Municipalité d'Otterburn Park, délégué suppléant

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Martin Damphousse, Ville de Varennes, délégué  
Monsieur Marc Lavigne, Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, délégué, vice-président

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président, Monsieur Martin Dulac, souhaite la bienvenue aux administrateurs.

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 8 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **RÉSOLUTION 2020-01-24-01**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Varin  
APPUYÉ par Madame Louise Allie  
ET RÉSOLU à l'unanimité  
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Le président invite les membres de l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la RISAVR au conseil d'administration.

Aucune question n'est posée.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 15 NOVEMBRE, 3 DÉCEMBRE ET 20 DÉCEMBRE 2019**

Les administrateurs ont lu les procès-verbaux des trois dernières séances du conseil d'administration de la RISAVR figurant dans la documentation de la présente séance.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION 2020-01-24-02**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du Code municipal du Québec et du deuxième alinéa de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu les procès-verbaux des séances du conseil tenues les 15 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 20 décembre 2019 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Minier  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Varin  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du conseil d'administration tenues les 15 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 20 décembre 2019 soient et sont approuvés, tel que révisés.

ADOPTÉE.

### **5. GESTION FINANCIÈRE**

#### **5.1. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2019**

Les administrateurs ont pris connaissance de la liste des comptes à payer et des déboursés en date du 31 décembre 2019 figurant dans la documentation de la présente séance.

Après discussion ils formulent la résolution suivante :

**RÉSOLUTION 2020-01-24-03**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Prince, certifie avoir pris les mesures requises pour que des crédits soient disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Il EST PROPOSÉ par Madame Vicky Langevin  
APPUYÉ par Madame Diane Demers  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements du 20 décembre au 31 décembre 2019 qui est jointe à la présente pour un montant total de 372 599.32 \$ et du 1<sup>er</sup> au 17 janvier 2020 qui est également jointe à la présente pour un montant total de 9 991.89 \$ auquel s'ajoutera un déboursé de 15 985.33 \$ pour les salaires à payer du 29 décembre au 11 janvier 2020;

QUE madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

**5.2. MARGE DE CRÉDIT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, présente aux administrateurs les enjeux de trésorerie de la RISAVR depuis le mois de décembre 2019 et les solutions mises en place pour prévenir une insuffisance de fonds et s'assurer que la RISAVR puisse avoir les crédits disponibles pour assumer ses obligations.

Elle demande donc une autorisation au conseil d'administration afin que la RISAVR puisse bénéficier d'une marge de crédit à la Banque Royale du Canada.

Les administrateurs analysent la proposition et après discussion ils formulent la résolution suivante :

**RÉSOLUTION 2020-01-24-04**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) peut occasionnellement avoir besoin, pour une courte période, de liquidité pour le financement de ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT l'entente bancaire existante entre la RISAVR et la Banque Royale du Canada;

CONSIDÉRANT que la RISAVR souhaite contracter une marge de crédit auprès de cette institution afin de bénéficier des facilités de crédit offertes par celle-ci;

Il EST PROPOSÉ par Madame Diane Demers  
APPUYÉ par Madame Marilyn Nadeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) à contracter auprès de la Banque Royale du Canada, située au 1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2100, Saint-Hyacinthe, un emprunt temporaire sous la forme d'une facilité rotative à demande (marge de crédit) pour un montant maximal de 50 000 \$, par voie de prêt, au taux préférentiel annuel de la Banque Royale du Canada en vigueur, majoré de 1,5 % l'an et selon les modalités suivantes:

- les avances de fonds se feront par tranche de 1 000 \$ pour toute transaction amenant un solde débiteur journalier à son compte courant;

- les remboursements se feront sur demande écrite du président, monsieur Martin Dulac et de Madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en cas d'absence de l'un d'eux, de monsieur Marc Lavigne, vice-président, par transfert à partir du compte de la RISAVR;

QUE monsieur Martin Dulac, président et Madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Marc Lavigne, vice-président, soient autorisés à signer ladite demande de marge de crédit ainsi que les documents requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

### **5.3. ASSURANCES DE DOMMAGES : MANDAT À LA SOCIÉTÉ FIDEMA GROUPE CONSEILS INC.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, présente aux administrateurs la formalité administrative à compléter afin de conclure le processus d'adjudication du contrat d'assurances de dommages à la société Fidema Groupe Conseil inc. réalisé en octobre 2019. Elle précise que le contrat a été signé par Mme Madeleine Daoust avec cette firme et que la RISAVR bénéficie d'une couverture actuellement.

Les administrateurs analysent la proposition et après discussion ils formulent la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION 2020-01-24-05**

CONSIDÉRANT la Résolution 2019-10-04-02 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la RISAVR le vendredi 4 octobre 2019 autorisant monsieur Martin Dulac, président, et madame Madeleine Daoust, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu à signer pour et au nom de la RISAVR l'offre de la société Fidema Groupe conseils inc. pour la couverture en assurances de dommages pour l'exercice 2020 aux conditions précisées;

CONSIDÉRANT que la Résolution 2019-10-04-02 adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil d'administration de la RISAVR le vendredi 4 octobre 2019 prévoit le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la couverture en assurances de dommages au cours de l'année 2020 pour l'exercice 2021;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements, pour

l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que les services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ;

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Varin  
APPUYÉ par Madame Brigitte Minier  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu joigne par les présentes le Regroupement Varennes Ste-Julie en assurances de dommages, à octroyer pour une mise en vigueur à compter du 24 septembre 2019;

Que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, le tout taxes en sus;

Que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu autorise l'Union des municipalités du Québec, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement du fonds assumé par la RISAVR, en guise d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion dudit fonds;

Que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu mandate aussi par les présentes le gestionnaire de risques de l'UMQ et du Regroupement Varennes Ste-Julie, soit la société Fidema Groupe conseils inc. pour un montant n'excédant pas 1 000 \$ taxes en sus;

Que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu autorise madame Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tous documents pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE.

#### **5.4. ACQUISITION ET IMPLANTATION DU LOGICIEL ACOMBA : ADJUDICATION DU CONTRAT**

Le conseil prend acte qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis aux trois revendeurs autorisés du logiciel comptable Acomba sur le territoire au cours des dernières semaines. L'offre retenue est celle de la firme Info Logi Média inc. située au 242 Louis-Voghel à Mont-Saint-Hilaire, soit celle de la firme située sur notre territoire étant le plus bas soumissionnaire conforme. La firme a déposé l'offre de formation la plus avantageuse et la moins dispendieuse. Le coût total du mandat est de 2 413.00 \$, soit 799 \$ pour la suite comptabilité, 599 \$ pour le générateur d'états financiers, 880 \$ pour l'installation, l'intégration des données et la formation et 135 \$ pour les frais de déplacement.

#### **RÉSOLUTION 2020-01-24-06**

CONSIDÉRANT les besoins urgents de la RISAVR en matière de comptabilité en décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué par la direction générale en décembre 2019 auprès de trois revendeurs accrédités du logiciel de comptabilité Acomba;

CONSIDÉRANT les trois propositions reçues;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation des soumissions;  
CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Info Logi Média inc. située au 242 Louis-Voghel à Mont-Saint-Hilaire dont le coût total du mandat est de 2 413.00 \$, soit 799 \$ pour la suite comptabilité, 599 \$ pour le générateur d'états financiers, 880 \$ pour l'installation, l'intégration des données et la formation et 135 \$ pour les frais de déplacement.;

Il EST PROPOSÉ par Madame Diane Demers  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Lamoureux  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu octroie le contrat à Info Logi Média inc.

ADOPTÉE.

#### **5.5. FACTURATION DE LA QUOTE-PART 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les administrateurs que la RISAVR a transmis une facture pour la quote-part 2020 aux 12 villes et municipalités constituantes le 14 janvier 2020. Le conseil en prend acte.

#### **6. RAPPORT STATISTIQUE SUR LA VENTE DES MÉDAILLES AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Le conseil d'administration prend acte du rapport statistique sur la vente des médailles au 31 décembre 2019 déposé par madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Le président invite les membres de l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la RISAVR.

Aucune question n'est posée.

#### **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Varin  
APPUYÉ par Madame Brigitte Minier  
ET RÉSOLU à l'unanimité  
QUE la séance soit levée à 8 h 51.

ADOPTÉE.

---

Martin Dulac  
Président

---

Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC  
Directrice générale et secrétaire-trésorière